

ARRETE N° 2021-203

Objet : Liste d'aptitude pour l'accès au grade d'attaché territorial au titre de la promotion interne – Année 2021 (dressée au titre de l'article 5 du décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié)

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et plus particulièrement l'article 39,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux Centres de gestion,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-105 du 28 avril 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion relatives à la promotion interne des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de gestion de la Savoie,

Considérant que 24 recrutements de fonctionnaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux ont été recensés dans l'ensemble des collectivités territoriales et établissements affiliés permettant 8 inscriptions de fonctionnaires au titre de l'article 5 du décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié,

ARRETE

Article 1^{er} : La liste d'aptitude au grade d'attaché territorial au titre de la promotion interne pour l'année 2021 est dressée ainsi qu'il suit en application de l'article 5 du décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié :

BOSC Karine	Mairie de Saint-Julien-Montdenis
CORRAO Céline	Communauté de communes Cœur de Savoie
ESCAMA Benjamin	Mairie de Courchevel
FABBRI Catherine	CIAS Arlysère
GIOVANNELLI Fabrice	Communauté de communes des Versants d'Aime
LAURENT-GUY Elizabeth	Mairie de Notre-Dame-de-Bellecombe
MONTMAYEUR Rachel	Mairie de La Plagne-Tarentaise
POINSARD Eve	Mairie de La Motte-Servolex

Article 2 : La nomination pourra intervenir au plus tôt à compter de la date d'affichage de la liste d'aptitude au siège social du Centre de gestion de la Savoie.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de 2 mois à compter de la date d'affichage.

Article 4 : Le Directeur général du Centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Savoie, affiché au Centre de gestion et diffusé sur le site internet du Centre de gestion de la Savoie.

Fait à Porte-de-Savoie, le 30 septembre 2021



Le Président,


Auguste PICOLLET

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au Représentant de l'Etat le : **30 SEP. 2021**
Et affiché dans les locaux du Centre de gestion de la Savoie le : **30 SEP. 2021**



Le Président,


Auguste PICOLLET